

BTS-A GESTION ET MAITRISE DE L'EAU - GEMEAU

Brevet de technicien supérieur Agricole – niveau 5 – RNCP41382



Objectifs

Le secteur de l'eau couvre l'ensemble des activités liées au cycle de l'eau, de la captation à l'assainissement, incluant ses usages agricoles et industriels. Garantir l'accès à l'eau et sa gestion durable constitue le 6^e objectif de développement durable de l'ONU. Les effets du changement climatique (fonte des glaces, sécheresses, inondations) accentuent les enjeux de ce secteur.

La filière regroupe la protection de la ressource, la conception d'ouvrages, la production et distribution d'eau potable, l'assainissement, ainsi que la gestion agricole et industrielle. Elle est encadrée par une gouvernance multi-niveau (État, UE, collectivités) et par la directive-cadre européenne sur l'eau.

La certification **BTSA GEMEAU** prépare à répondre aux défis actuels : tensions sur la ressource, optimisation de l'eau potable, lutte contre le gaspillage, restauration de la qualité des eaux, gestion des eaux pluviales et traitement des eaux usées.

Les métiers visés

Suite à l'obtention du BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau vous pourrez travailler comme :

- ✓ Conducteur de station
- ✓ Technicien hydraulique urbaine
- ✓ Technicien eau et assainissement
- ✓ Assistant d'intervention
- ✓ Conseiller en gestion de l'eau
- ✓ Technico-commercial
- ✓ Chargé de mission hydrologie
- ✓ Technicien rivière ou technicien hydraulique fluvial

Le Brevet de technicien supérieur agricole Gestion et maîtrise de l'eau (BTSA GEMEAU) est une formation diplômante qui permet de valider un bac+2 et **120 crédits ECTS**.



ALTERNANCE

24 mois – 1 semaine en centre de formation et 1 semaine en entreprise.



GROUPE

Maximum 30 personnes



LIEU

Éco-Campus Provence Formation
445 rue Gabriel Besson
04220 Sainte-Tulle

PREREQUIS

Pour entrer en formation en voie scolaire ou en apprentissage, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de baccalauréat, de brevet de technicien, diplôme d'accès aux études universitaires ou un autre diplôme ou certification de niveau 4. Les candidats ayant suivi une formation à l'étranger peuvent être admis sous certaines conditions.

Pour entrer en formation en formation professionnelle continue, le candidat peut aussi se présenter après deux années d'activité professionnelle à plein temps.

PREREQUIS RELATIONNEL

Communication claire et adaptée : savoir expliquer des données techniques à des interlocuteurs variés (collectivités, agriculteurs, industriels).

Esprit d'équipe : collaborer avec des techniciens, ingénieurs et acteurs institutionnels.

Capacité d'écoute : comprendre les besoins des usagers et intégrer leurs contraintes dans les solutions proposées.

Sens du service et diplomatie : gérer des situations parfois conflictuelles (usage de la ressource, réglementation).

Autonomie et responsabilité : travailler sur le terrain en respectant les règles de sécurité et les procédures.

RYTHME D'ALTERNANCE

1 semaine en centre de formation et 1 semaine en entreprise.

PUBLIC VISÉ

Par la voie de l'apprentissage (contrat d'apprentissage et de Personnes éligibles aux contrats d'alternance :

- Contrat d'apprentissage (max 29 ans ou RQTH, autres cas selon réglementation)
- Contrat de Professionnalisation (inscrits Pole Emploi)
- Salariés en Pro-A
- Personnes en reconversion (nous consulter)

Salarié d'entreprise :

- Possibilité de suivre des modules spécifiques
- Possibilité de reconversion professionnelle

DÉLAIS D'ACCÈS

- A partir de 90 jours avant le début de formation

- Inscription après le début de formation possible : nous consulter pour positionnement.

MODALITÉ D'ACCÈS

- Entretien de recrutement
- Étude personnalisée du dossier candidat – CV, lettre de motivation, expériences professionnelles et personnelles.

TARIFS

- Cout pédagogique pris en charge par l'OPCO dans le cadre d'un contrat d'alternance :
 - Contrat d'apprentissage
 - Contrat de Professionnalisation
 - Pro-A
- Autre dispositif : Nous consulter.
- Une prise en charge partielle des frais annexes de type repas, nuitée, premier équipement peut être sollicitée auprès de l'OPCO dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Une formation synchrone en présentiel favorise une véritable interaction entre les participants et le formateur. Cette simultanéité des échanges permet aux apprenants de poser leurs questions en temps réel et d'interagir directement avec le formateur ainsi qu'avec les autres participants, créant ainsi un environnement d'apprentissage dynamique et collaboratif.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation mobilise plusieurs méthodes pédagogiques, dont la pédagogie active. Celle-ci favorise l'acquisition des compétences par l'implication des participants dans un apprentissage coopératif et collectif. Elle inscrit l'apprenant dans une démarche d'action et d'expérimentation, lui permettant de tester ses initiatives en temps réel et de confronter ses hypothèses, seul ou avec les autres. Pour soutenir cette approche, différents dispositifs sont utilisés : études de cas, simulations, jeux de rôle et projets collaboratifs.

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Alternance pédagogique : rythme alterné entre périodes en centre de formation et en entreprise, favorisant la mise en pratique des acquis.

- Positionnement initial : évaluation des compétences à l'entrée en formation et restitution auprès du maître d'apprentissage.
- Suivi individualisé : livret d'apprentissage et de suivi en entreprise, complété par des visites régulières et des séances de tutorat.
- Rencontres tripartites : échanges entre le maître d'apprentissage, le formateur référent et le représentant légal pour assurer la cohérence du parcours.
- Formation en présentiel : animée par une équipe pédagogique pluridisciplinaire disposant d'une expertise métier et d'une solide expérience en formation professionnelle.
- Approche pédagogique active : capitalisation sur les périodes en entreprise, compléments en centre de formation, pédagogie par objectifs.
- Méthodes variées : travaux de groupe, exposés, mises en situation, études de cas, vidéos, visites d'entreprises.
- Suivi et traçabilité : émargement par demi-journée, questionnaires de satisfaction, évaluations en entreprise.
- Évaluation finale : mémoire et soutenance devant jury..

OUTILS PEDAGOQIQUES

- **Supports interactifs** : tableau blanc, tableau numérique interactif
- **Équipements audiovisuels** : vidéoprojecteur, diffusion de vidéos pédagogiques
- **Espaces adaptés** : salles de formation équipées pour favoriser l'apprentissage collaboratif

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Contrôler les installations et les réseaux hydrauliques

- Vérifier la conformité technique et réglementaire des réseaux et des installations
- Élaborer un avis technique au regard de la réglementation
- Vérifier le fonctionnement des réseaux et des installations

Piloter une installation hyrotechnique

- Évaluer le fonctionnement d'une installation existante
- Réguler le fonctionnement d'une installation
- Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de dysfonctionnement d'un équipement
- Assurer la maintenance des équipements

Organiser les activités liées à un projet hyrotechnique et leur suivi

- Planifier les activités liées à un projet hyrotechnique
- Réaliser le suivi des activités
- Gérer une situation à enjeu particulier

Accompagner les agriculteurs et les collectivités dans leur gestion de l'eau

- Analyser les besoins liés aux usages de l'eau
- Proposer des conseils techniques aux agriculteurs et aux collectivités
- Évaluer une proposition d'installation et/ou d'équipements dans son contexte

Élaborer des solutions techniques dans le cadre d'un projet d'aménagement hydraulique

- Réaliser un diagnostic de l'existant
- Rédiger un cahier des charges fonctionnel et technique
- Concevoir un projet technique adapté à la demande

CONTENU DE LA FORMATION

RNCP41382BC01 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

- Saisir les enjeux de la réalité socio-économique
- Se situer dans des questions de société
- Argumenter un point de vue dans un débat de société

RNCP41382BC02 - Construire son projet personnel et professionnel

- S'engager dans un mode de vie actif et solidaire
- S'insérer dans un environnement professionnel
- S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers
- Conduire un projet

RNCP41382BC03 - Communiquer dans des situations et des contextes variés

- Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public
- Communiquer en langue étrangère
- Communiquer avec des moyens adaptés

RNCP41382BC04 - Contrôler les installations et les réseaux hydrauliques

- Vérifier la conformité technique et réglementaire des réseaux et des installations
- Élaborer un avis technique au regard de la réglementation
- Vérifier le fonctionnement des réseaux et des installations

RNCP41382BC05 - Piloter une installation hydrotechnique

- Évaluer le fonctionnement d'une installation existante
- Réguler le fonctionnement d'une installation
- Réaliser un diagnostic à partir d'une analyse de dysfonctionnement d'un équipement
- Assurer la maintenance des équipements

RNCP41382BC06 - Organiser les activités liées à un projet hydrotechnique et leur suivi

- Planifier les activités liées à un projet hydrotechnique
- Réaliser le suivi des activités
- Gérer une situation à enjeu particulier

RNCP41382BC07 - Accompagner les agriculteurs et les collectivités dans leur gestion de l'eau

- Analyser les besoins liés aux usages de l'eau
- Proposer des conseils techniques aux agriculteurs et aux collectivités
- Évaluer une proposition d'installation et/ou d'équipements dans son contexte

RNCP41382BC08 - Élaborer des solutions techniques dans le cadre d'un projet d'aménagement hydraulique

- Réaliser un diagnostic de l'existant
- Rédiger un cahier des charges fonctionnel et technique
- Concevoir un projet technique adapté à la demande

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole est constitué de sept épreuves obligatoires, et le cas échéant une épreuve facultative. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de compétences. L'évaluation peut être menée sous plusieurs formes, à savoir en contrôle en cours de formation combiné avec des épreuves terminales ou seulement en épreuves terminales.

Les épreuves sont une combinaison d'épreuves ponctuelles terminales et/ou d'évaluations de contrôles en cours de formation. Ces épreuves peuvent être des évaluations écrites, orales ou de mise en situation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelles terminales et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral.

Nous appliquons le Contrôle Certificatif en Cours de Formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les évaluations conformément :

- Au plan d'évaluation établi contractuellement avec le président du jury,
- Aux règles garantissant la cohérence du dispositif.

Ce plan d'évaluation est remis au candidat dès le début du cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelles terminales, ainsi que pour les candidats libres, l'épreuve se présente sous la forme d'un écrit.

Suivi en entreprise par le/la référent(e) accompagne, évalue les compétences acquises par l'apprenant(e) en entreprise, un élément clé du suivi individualisé.

Les visites en entreprise sont un levier essentiel pour la qualité et le suivi pédagogique

Les visites en entreprise constituent un outil fondamental dans le cadre des formations en alternance et des parcours professionnalisaants. Elles répondent à plusieurs objectifs :

- **Assurer le suivi pédagogique** : elles permettent de vérifier la cohérence entre les activités réalisées en entreprise et les objectifs de formation définis dans le référentiel.
- **Renforcer le lien entre les acteurs** : ces rencontres favorisent la communication entre l'apprenant, le maître d'apprentissage et le formateur référent, garantissant une coordination efficace.
- **Adapter le parcours** : elles offrent l'opportunité d'identifier les besoins spécifiques de l'apprenant et de mettre en place des actions correctives ou des compléments de formation si nécessaire.
- **Garantir la conformité qualité** : les visites sont un indicateur fort de la démarche Qualiopi, car elles attestent du suivi individualisé et de la traçabilité des apprentissages.
- **Valoriser l'expérience professionnelle** : elles permettent de capitaliser sur les situations vécues en entreprise pour enrichir les apprentissages en centre de formation.

Modalités pratiques :

- Planification dès le début du parcours.
- Rencontre tripartite (apprenant, maître d'apprentissage, formateur référent).

- Utilisation du livret d'apprentissage comme support de suivi.
- Compte rendu formalisé pour assurer la traçabilité.

VALIDATION PAR BLOCS

Chaque bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

Tous les blocs doivent être validés pour obtenir la totalité de la certification.

PASSERELLES ET ÉQUIVALENCES

Aucune correspondance avec d'autres certifications ou habilitations.

Pour faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant une profession ou un métier réglementé, la France et le Québec ont signé un [accord en 2012 \(PDF, 500 Ko\)](#) complété en 2015 par un [avenant \(PDF, 500 Ko\)](#).

Demande de reconnaissance d'un BTSA au Québec :
<http://www.otpq.qc.ca/>

POURSUITE D'ÉTUDES

Ce BTS agricole débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de préparer en 1 an un second BTSA, un CS, de poursuivre des études en licence professionnelle, d'intégrer une grande école (d'ingénieurs, de vétérinaire, de paysage).

Exemple(s) de formation(s) :

- CS travaux mécanisés de génie écologique
- Licence pro mention métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
- Classe agro véto post BTSA et BTS
- Diplôme d'ingénieur de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

INTERVENANTS

Des formateurs possédant les compétences et l'expérience nécessaires dans les domaines de la formation visée.

ACCESIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre structure s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap en formation.

Vous êtes en situation de handicap merci de contacter notre référent handicap : referenthandicap@digne.cci.fr

MIXITÉ

Toutes nos formations sont accessibles à tous et toutes, sans discrimination de sexe ou d'origine.

LIEU DE FORMATION

Éco-Campus Provence Formation

445 rue Gabriel Besson
04220 Sainte-Tulle

LIBELLÉ EXACTE DE LA CERTIFICATION

BTS Agricole Gestion et Maîtrise de l'Eau

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41382/>

CODE RNCP

RNCP41382

NOM DU CERTIFICATEUR

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA CERTIFICATION

Date de publication de la fiche 13-10-2025
Date de début des parcours certifiants 01-07-2026
Date d'échéance de l'enregistrement 01-09-2031
Date de dernière délivrance possible de la certification 31-12-2033

INDICATEURS DE RESULTATS DE CETTE FORMATION

Consulter nos indicateurs sur notre site internet :



PERSONNE À CONTACTER

Virginie VIERI Chargée d'affaire Formations transition énergétique et industries
06 49 75 25 09 v.vieri@digne.cci.fr